



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK  
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME  
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

## **Egypte : Expulsion de 1400 demandeurs d'asile érythréens** -Risque important de torture et de mauvais traitements -

Copenhague, 17 juin 2008

Le Réseau Euroméditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) dénonce fermement la décision des autorités égyptiennes de retourner de force pas moins de 1400 demandeurs d'asile érythréens vers leur pays d'origine. Selon des informations reçues par Amnesty International, ce sont près de 690 demandeurs d'asile qui auraient ainsi déjà été retournés, depuis le 11 juin 2008. Les autres seraient en attente d'expulsion, au Sud de la ville d'Assouan.

Dans un premier temps, les autorités égyptiennes avaient refusé l'accès du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (HCR) à ces demandeurs d'asile. Les autorités égyptiennes auraient cependant annoncé le 15 juin que l'agence onusienne pourrait dorénavant s'entretenir avec les demandeurs d'asile encore détenus, afin d'examiner leurs requêtes.

Le REMDH rappelle les lignes directrices publiées par le HCR, dans lesquelles l'agence dit s'opposer au retour forcé vers l'Erythrée de demandeurs d'asile (même lorsque leur requête a été rejetée), et ce du fait de l'existence de preuves de violations sérieuses des droits de l'Homme en Erythrée. Le REMDH s'inquiète dès lors vivement du fait que les personnes ainsi retournées, et plus particulièrement celles accusées de désertion de l'armée érythréenne, risquent de subir des mauvais traitements et des actes de torture en Erythrée.

*« La plupart de ces demandeurs d'asile sont susceptibles d'être isolés, torturés et arbitrairement détenus, dans des conditions inhumaines, pendant des semaines, voire des années » a déploré Kamel Jendoubi, Président du REMDH. « En expulsant ces personnes, les autorités égyptiennes agissent en violation des principes de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés ainsi que de la convention de l'ONU contre la torture » a-t-il rajouté.*

**Le REMDH demande dès lors aux autorités égyptiennes de s'abstenir immédiatement de tout retour forcé de demandeurs d'asile vers l'Erythrée.**

**Le REMDH demande par ailleurs aux autorités égyptiennes de veiller à ce que les organisations de la société civile, au même titre que le HCR, puissent avoir libre accès à l'ensemble des Erythréens encore détenus ; Il demande également que les réfugiés reconnus soient immédiatement remis en liberté.**

**Le REMDH rappelle que l'Egypte est liée à l'Union Européenne par un Accord d'Association dont l'article 2 stipule que le respect des droits de l'Homme est un élément essentiel de la coopération entre les deux parties. Le REMDH demande dès lors à la Commission et au Conseil, dans l'esprit des lignes directrices de l'UE pour la lutte contre la torture, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de s'assurer que les demandeurs d'asile érythréens ne soient pas soumis à des mauvais traitements ou des actes de torture.**